Nations Unies S/PRST/2011/11



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2011
Français
Original : anglais/français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6539e séance, le 18 mai 2011, la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite du renforcement du dialogue qu'il a engagé avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Il réaffirme que ce pays doit forger un partenariat stratégique avec l'Organisation des Nations Unies, notamment avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), pour surmonter les défis auxquels il fait face alors qu'il entre dans une phase de stabilisation et de consolidation de la paix. Le Conseil est heureux de constater que les autorités congolaises ont adopté une approche constructive, et il se félicite des efforts déployés par la MONUSCO en ce sens.

Le Conseil souligne l'importance de quatre questions essentielles pour la stabilisation du pays, à savoir la paix et la sécurité, la tenue prochaine d'élections, la gouvernance et la consolidation des institutions, et le développement économique.

Le Conseil estime que la situation générale dans le domaine de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo s'est améliorée ces dernières années. Il reconnaît les résultats de l'action menée pour faire face à la menace que représentent les groupes armés étrangers et nationaux, en particulier les progrès réalisés dans la lutte contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), notamment grâce au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration. Il souligne que de graves problèmes de sécurité subsistent, en particulier dans les Kivus et dans la province Orientale. Il est préoccupé par les difficultés rencontrées tout au long du processus d'intégration du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et par la lenteur des progrès enregistrés dans la réforme des forces de sécurité, aussi bien dans l'armée que dans la police. Il appelle les autorités congolaises à adopter sans tarder le cadre légal nécessaire et à mettre en œuvre la vision à long terme qu'elles ont du rôle et de la structure de l'armée et de la police, et il encourage vivement la MONUSCO et les partenaires internationaux à apporter un soutien concerté à ces réformes.

11-34763 (F) 180511 180511



Le Conseil réaffirme les préoccupations profondes que lui inspirent la persistance et le niveau élevé de la violence, en particulier les violences sexuelles, les atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les civils, principalement les femmes et les enfants, notamment l'emploi et le recrutement d'enfants par les parties au conflit, surtout dans l'est du pays. Il exprime à nouveau la vive inquiétude que lui inspire la poursuite des activités de l'Armée de résistance du Seigneur. Il demande qu'il soit d'urgence mis fin aux attaques lancées contre la population civile par tous les groupes armés. Il condamne toutes les violations des droits de l'homme, notamment celles commises par certains éléments des forces de sécurité congolaises. Il se félicite des progrès réalisés dans le déroulement des poursuites judiciaires récemment engagées à la suite des incidents survenus à Fizi et dans d'autres localités. Il réaffirme qu'il est impératif de poursuivre avec célérité tous les auteurs de violations des droits de l'homme, et engage vivement les autorités congolaises à prendre, avec le concours de la MONUSCO, les dispositions appropriées pour mener à bien cette tâche, notamment dans le territoire de Walikale. Il exhorte le Gouvernement congolais à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris en veillant à ce que la conduite de leurs forces armées soit conforme au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Conseil prend note avec intérêt du calendrier présenté par les autorités congolaises pour la tenue des élections et il invite instamment le Gouvernement ainsi que toutes les parties intéressées à créer un climat propice au déroulement d'élections qui soient crédibles, ouvertes à tous, transparentes, pacifiques, libres et régulières. Il remercie la MONUSCO et la communauté internationale du soutien qu'elles ont apporté jusqu'ici au processus électoral et les encourage à poursuivre dans cette voie. Le Conseil rappelle qu'il importe au plus haut point de garantir la liberté d'expression et la liberté de mouvement à tous les candidats, ainsi qu'aux journalistes, aux défenseurs des droits de l'homme et aux acteurs de la société civile. Il invite le Gouvernement et toutes les parties congolaises intéressées à assumer leurs responsabilités à cet égard, et demande à la MONUSCO de soutenir ces efforts, en particulier en faisant appel aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, en maintenant des échanges plus étroits et réguliers avec la Commission électorale nationale indépendante (CENI) par l'intermédiaire du Comité d'accompagnement pour les élections et en assurant le suivi des violations des droits de l'homme. Il demande également à la MONUSCO et à tous les intervenants internationaux compétents d'aider sans tarder à la formation de la police congolaise, et aux donateurs de fournir des fonds pour l'achat d'équipements destinés à la police. Il prie le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé du déroulement du processus électoral, ainsi que des activités d'appui menées par la MONUSCO à cet égard.

Le Conseil souligne que des progrès doivent être réalisés d'urgence, s'agissant des domaines de la gouvernance et de la consolidation des institutions, en matière de réforme du système judiciaire et d'appui aux tribunaux nationaux afin d'assurer l'état de droit et de renforcer la lutte contre l'impunité. À cet égard, le Conseil note l'intérêt des autorités congolaises pour mettre en place des chambres mixtes spécialisées chargées de connaître des violations graves du droit international humanitaire et du droit international

des droits de l'homme, qui viendront renforcer la coopération qu'elles entretiennent déjà avec la Cour pénale internationale. Le Conseil demande à la MONUSCO et aux autres intervenants internationaux intéressés de soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement congolais dans ces domaines, et d'aider au rétablissement des services essentiels, notamment l'accès à la justice, l'accès au réseau routier, les infrastructures prioritaires de santé et d'éducation et les infrastructures de sécurité, dans tout le pays, en particulier dans les zones touchées par le conflit.

Le Conseil souligne que la stabilisation à long terme et la consolidation de la paix passent par le développement économique. Il insiste pour qu'une attention particulière soit accordée à l'autonomisation des femmes et au renforcement de leur participation à la vie économique, à la création d'emplois pour les jeunes et à la réintégration des ex-combattants. Il souligne également que de nouveaux progrès doivent être faits de manière que le commerce des ressources minérales puisse reposer sur des pratiques de gouvernance économique saines et soit de ce fait transparent, équitable et légal. Il signale qu'il faut s'employer à instaurer des conditions propres à attirer les investissements publics et privés qui permettraient de renforcer la sécurité alimentaire, de développer l'infrastructure et de satisfaire les besoins en énergie. Le Conseil réaffirme que la coopération régionale avec les pays voisins doit jouer un rôle primordial dans le développement économique de la République démocratique du Congo.

Le Conseil invite la communauté internationale, l'Union africaine et toutes les organisations sous-régionales intéressées à soutenir davantage les efforts de stabilisation entrepris en République démocratique du Congo, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la lutte contre l'exploitation et le commerce illicite des ressources naturelles et du développement socioéconomique. »